

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 19 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Dominique MERIEULT		X	Régis BILLARD		
Patrice HALLEY	X				12/03/2018
Stéphanie TERRASSE	X				Date d'affichage
Marc MAIRE	X				
Jacqueline HEBERT	X				12/03/2018
Isabelle LEGOIS	X				
Régis BILLARD	X				
Florence TARDIF				X	Secrétaire de séance
Michaël BOUYER	X				art.L.2121-15 du CGCT
Patricia NICOLLE	X				
Elisabeth LEGRAND	X				
Laurent VASSOUT				X	Stéphanie
Total	10	1		2	TERRASSE

Ordre du jour

Approbation du PV du 20/11/2017
Implantation d'une aire de jeux
Approbation du Compte de Gestion 2017
Vote du Compte Administratif 2017
Affectation du résultat 2017
Subventions 2018
Vote du Budget 2018
Appel à candidatures pour le financement de BAFA
Inscription à la Fondation de France
Avis du Conseil Municipal sur le projet d'aménagement d'une plate-forme du quai de Petit-Couronne
Convention extra-scolaire pour les communes voisines
Questions diverses

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de Monsieur Le Maire d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation pour la signature de la convention avec l'Association 'Voix sur Seine'

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/11/2017

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Implantation d'une aire de jeux (délib. n° 09/2018)

Comme relevé par le Conseil Municipal des Jeunes lors de ses différentes réunions, il existe un enjeu très important du fait d'une population de jeunes qui manque d'espace de loisirs non sportifs, espace permettant de créer un lien entre les jeunes du village et leurs parents.

Pour améliorer cette situation, un groupe de travail, composé des Jeunes Elus et d'élus référent du Conseil Municipal, a travaillé à la réalisation de ce projet.

Tous ces éléments ont conduit le groupe à implanter cette aire de jeux en face la salle polyvalente autour d'un espace qui dispose de bancs et qui permet déjà la création de lien social entre les utilisateurs.

Il sera composé de 4 éléments posés sur dalle béton avec sol amortissant :

- Hippopotame à ressort, Etoile filante, Tandem, Double perchoir
et de 2 banquettes assis-debout.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

L'accès de l'aire de jeux sera délimité par un aménagement paysagé qui constitue en la plantation d'une haie de charmilles de forme sinusoïdale de 92mL.

Le coût de ce projet est estimé à 12 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve le projet tel que présenté, la dépense correspondante sera prévue au budget d'investissement de l'exercice concerné,**
- **Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire, de solliciter les subventions maximales auprès du Département, de l'Etat, de la Métropole-Rouen-Normandie et de la Caisse d'Allocations Familiales, etc.,**

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2. Approbation du Compte de Gestion 2017 (délib. n°01/2018)
--

LE CONSEIL Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,**
- 2) **statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,**
- 3) **statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Vote du Compte Administratif 2017 (délib. n°02/2018)
--

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Jacqueline HEBERT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L-2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Thierry JOUENNE, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jacqueline HEBERT, conseillère, pour le vote du compte administratif,

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte administratif 2017 lequel peut se résumer de la manière suivante :

CA 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Opération de l'ex.	781 055.19	849 955.13	177 906.75	147307.13
Résultat de l'ex.		68 899.94		-30 599.62
Résultat reporté		75 256.53		107 821.99
Opérat.ex. + report (1)	781 055.19	925 211.66	177 906.75	255 129.12
Résultat de clôture		144 156.47		77 222.37
RAR (2)			125 326.00	42 812.00
1 + 2	781 055.19	925.211.66	303 232.75	297 941.12
Résultat 2017		144 156.47		-5 291.63

Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation du Résultat 2017 (délib. n° 03/2018)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 107 821.99 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 75 256.53 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 30 599.62 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 68 899.94 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 125 326.00 €

En recettes pour un montant de : 42 812.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 291.63 €

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 70 000,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 74 156.47 €

Adopté à 11 voix pour.

5. Subventions 2018 (délib. n° 04/2018)

Monsieur Le Maire remet, à chaque membre de l'assemblée, un tableau de propositions des subventions analysées par les membres de la Commission des finances qui se décompose comme suit :

Art.	ORGANISMES	MONTANT en €	Vote
657362	CCAS DE SAHURS	9000	7 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS
6574	VALLEE DE SEINE FOOTBALL CLUB VSFC	1500	11 VOIX POUR
6574	SLS (Sports et Loisirs à Sahurs)	6900	10 VOIX POUR 1 ABSTENTION
6574	Comité des Fêtes de Sahurs	6500	7 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS
6574	OCCE 76 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE FRANCK INNOCENT	4000	11 VOIX POUR
6574	Bibliothèque DELARUE MARDRUS	700	11 VOIX POUR
6574	Ass. pour sauvegarde et mise en valeur de la Boucle de Roumare	150	11 VOIX POUR
6574	L'Age d'Or	1200	11 VOIX POUR
6574	Initiative Jeunes	1500	10 VOIX POUR 1 ABSTENTION
6574	Twirling Bâton enfants	200	11 VOIX POUR
6574	Voix sur Seine	1285	11 VOIX POUR
6574	Ass. Intercommunale des ACPG-CATM	150	11 VOIX POUR
6574	ANCG (Ass.Nationale des Coureurs de Grèves)	150	11 VOIX POUR
6574	Chorale du Val de la Haye	150	11 VOIX POUR
6574	Club des Retraités de Saint Pierre-de-Manneville	415	11 VOIX POUR
6574	La Boucle Solidaire	150	11 VOIX POUR
6574	ASS. De DEFENSE DES BERGES DE SEINE	150	11 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, conformément au vote pour chaque organisme, décide la répartition des subventions telles que présentées.

6. Budget 2018 (délib. n° 05/2018)

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 6 mars 2018 et selon la teneur du débat sur les orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le budget annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Le Budget, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

ANNEE 2018	Dépenses €	Recettes €
Investissement	296 074	296 074
Fonctionnement	869 330	869 330
Total	1 165 404	1 165 404

POUR : 11 voix
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

7. Appel à candidatures pour le financement de BAFA (délib. n° 06/2018)

Dans un souci de qualification des animateurs au centre de loisirs et afin d'offrir aux jeunes résidents sur la commune, une aide au financement de la formation BAFA 'formation générale (de base)' et 'Perfectionnement', Monsieur Le Maire informe le conseil qu'un appel à candidatures a été lancé sur la commune.

Il propose que :

- La Commune finance deux BAFA cette année ;
- La sélection du candidat soit effectuée par un jury constitué d'élus, si nécessaire selon le nombre de candidat (s) (es).

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à réaliser bénévolement son stage pratique au centre de Loisirs sans hébergement pendant l'ouverture du centre durant un minimum de 4 semaines consécutives ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix,

- **Accepte la proposition de Monsieur Le Maire de financer 2 Brevets d'aptitude aux fonctions d'animation (formation générale et perfectionnement) pour 2 jeunes Salhuciens (ennes) ;**
- **Décide que cette charge soit portée chaque année au budget de l'exercice concerné.**

8. Convention Voix sur Seine (délib. n° 07/2018)

Monsieur Le Maire rappelle que L'Association 'Voix sur Seine' a été initiée, en 2008, par 4 communes de la Boucle ; Val-de-la-Haye, Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville. Cette année, la Commune de Quevillon a manifesté son désir de rejoindre l'association. Cette décision a été approuvée par Le Conseil d'administration en date du 16 février 2018.

Une nouvelle convention intégrant ce nouveau paramètre a donc été établie et doit être co-signée par les 5 communes adhérentes.

Les conditions financières de participation au fonctionnement de cette association reste inchangée (1 € par an/habitants sur la base de population INSEE de l'année N-1). Elle est renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 5 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet engagement en autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention qui définit cet accord entre l'Association Voix sur Seine et les 5 communes précitées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens matériels et humains avec l'Association Voix sur Seine, conformément au projet de convention ci-joint,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment pour signer ladite convention.**

Les crédits nécessaires seront votés au budget des exercices concernés.

9. Inscription à la Fondation du Patrimoine (délib. n° 08/2018)

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la Ville de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Afin de soutenir son action, la délégation régionale de Normandie de la Fondation du Patrimoine, sise à Mont-Saint-Aignan, propose une adhésion d'un montant de 120 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine – délégation régionale de Normandie à Mont-Saint-Aignan (76130), pour l'année 2018 et suivantes et ACCEPTE le montant de contribution de la commune à la Fondation, soit 120 €.

10. Projet d'aménagement d'une plate-forme du quai de Petit-Couronne (délib. n° 10/2018)

Monsieur Le Maire expose le projet suivant.

Le Grand Port de Maritime de Rouen (GPMR) envisage de viabiliser un terre-plein situé à Petit-Couronne en vue d'y implanter une plate-forme logistique multimodale.

L'assiette du projet occupe environ 31 ha en retrait du Quai de Petit-Couronne (QPC) et le long du Boulevard Maritime, sur le territoire communal de Petit-Couronne (76). Les aménagements envisagés portent sur la préparation de l'ensemble du terre-plein, la création de voiries techniques internes et de dessertes, la pose de réseaux divers, les aménagements paysagers et les nécessités accompagnant le projet.

La plate-forme ainsi viabilisée sera mise à la disposition, dans un second temps, de sociétés logistiques et industrielles spécialisées. Le site, au cœur du système portuaire rouennais bénéficie de bonnes et multiples conditions de desserte routières, ferroviaires et fluviomaritimes.

Les implantations logistiques ultérieures feront au besoin, et selon leur caractéristiques, l'objet de demandes d'autorisation ou de déclarations propres, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le projet poursuivi par le GPMR consiste à viabiliser la zone. Dans ce cadre, les aménagements prévus sont :

- La réalisation de travaux de préparation des terrains sur environ 31 ha,
- La création d'environ 2 300 ml voiries techniques internes à la plate-forme,
- La création des aménagements destinés à gérer les eaux pluviales et assainir les surfaces créées : réseaux enterrés, caniveaux, équipements de prétraitement et régulation des débits rejetés au milieu récepteur,
- L'éclairage public, le long des voiries créées,
- La pose de réseaux divers tels que l'éclairage public, les réseaux de communication (télécom, fibre optique), le réseau électrique,
- La pose d'antennes de desserte des réseaux d'eau potable et d'assainissement à chaque nouvelle parcelle créée,
- La création des aménagements paysagers et écologiques envisagés en bordure du projet, le long du boulevard maritime, au sud et à l'est de la plateforme.

Le conseil municipal est invité se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne un avis favorable au projet d'aménagement de la plate-forme du Quai de Petit-Couronne.**

11. Convention extra-scolaire pour les communes voisines (délib. n° 11/2018)

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention a été signée, en janvier 2017, avec les communes de Val-de-la-Haye, Hautôt-sur-Seine et Saint-Pierre-de-Manneville pour l'accueil des enfants de 3 à 16 ans au centre de loisirs durant les vacances scolaires.

Depuis septembre 2017, la réforme des rythmes scolaires conduisant à la semaine dite des 4 jours, la garderie accueille les enfants des communes voisines le mercredi toute la journée. Ce mercredi est interprété par la CAF comme du temps extrascolaire.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

La nouvelle convention a pour objectif de prendre en compte ce nouveau paramètre qui modifie les conditions dans laquelle les Communes de Val-de-la-Haye, Hautôt-sur-Seine et Saint-Pierre-de-Manneville joignent leurs efforts financiers pour l'organisation de l'accueil de loisirs des enfants durant les 7 semaines dans l'année, (1 semaine en février, 1 semaine à Pâques, 3 semaines en juillet, 1 semaine à la Toussaint et 1 semaine à Noël) et les mercredis durant les périodes scolaires.

En contrepartie, la Commune de Sahurs s'engage à pratiquer aux familles de ces communes, les mêmes tarifs *normaux* et conditions d'accès que les enfants résidant sur la commune, quant aux tarifs *réduits*, les demandes devront être formulées par la famille auprès de la commune de leur lieu de résidence.

Après étude de la convention, Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce partenariat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui définit les modalités pratiques et les conditions financières avec les 3 communes ; Val-de-la-Haye, Hautôt-sur-Seine et Saint-Pierre-de-Manneville, pour l'accueil des enfants selon les périodes précitées.**

12. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe que :

- Deux dragues interviendront, sur l'ICPE de Moulinaux, à compter du 20 mars pour la DAM Reynaert et du 1^{er} avril pour la DAM Volvox Olympia
- Un administré lui demande de bien vouloir instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal pour la mise en place de compteurs LINKY sur la commune. Sur ce point, le Conseil Municipal réitère sa position en rappelant qu'il n'a aucune compétence à statuer sur l'installation des compteurs LINKY mais que chaque propriétaire est libre de refuser l'accès à sa propriété,
- La commune participe à la COP 21, *l'heure de la Terre*, il y aura une interruption volontaire de l'éclairage public, le 24/3, à partir de 20 h 30,
- Les travaux d'assainissement des eaux pluviales, Avenue de Trémauville, face au numéro 3, vont débiter le 22 mars,
- L'arrêt de bus situé devant l'entrée du Château de Trémauville a été déplacé Rue de Seine,
- Pour optimiser au mieux nos dépenses, la commune a signé une adhésion avec une centrale d'achats Ami2,
- Une permanence aura lieu à l'ancienne décharge pour les administrés qui souhaitent retirer du compost : le 7 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h – (maximum 500 l/foyer),
- Un fort de taux de participation à la journée organisée sur le système concentrationnaire Nazi.

13. Tour de Table

Régis BILLARD évoque la nécessité d'effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie de la cuisine de la salle polyvalente pour les locations. Patrice HALLEY propose sa candidature en faisant appel à Régis BILLARD pour d'éventuels remplacements. L'installateur va rédiger un mode d'emploi des appareils qui sera affiché dans la cuisine. L'utilisation de la cuisine de la salle polyvalente par les Associations porte interrogation, une réflexion est à l'ordre du jour.

Michaël BOUYER informe que :

- Le 31/3, est prévue une animation JUDO,
- Le 26/5 ou 2/6 est prévue la traditionnelle journée SLS mixant démonstrations gymniques et de judo/jujitsu
- Le 14/4 aura lieu le tournoi de tennis des Boucles de la Seine sur les 4 communes de Moulinaux, La Bouille, Val-de-la-Haye et Sahurs.
- Le projet de création d'une section « Loisirs » à SLS.

Il demande l'installation d'une boîte aux lettres (pour SLS) accessible en extérieur et l'accès à un frigo pour déposer une poche de gel froid.

Patrice HALLEY confirme sa présence à la réunion du Syndicat des Prairies, le 23 mars prochain.

Isabelle LEGOIS signale que la rampe d'accès pour personnes à mobilités réduites est dangereuse et demande s'il serait possible d'étudier la pose d'une main courante.

Patricia NICOLLE informe que la fête des voisins aura lieu le 25 mai et demande qu'un rappel soit fait dans SAHURS LE JOURNAL. Elle demande également s'il est prévu d'équiper, la commune, d'un panneau électronique d'informations et d'un service de portage de médicaments à domicile pour les personnes âgées. Elle évoque également les problèmes du FILOR qui refuse de prendre des réservations dans le créneau horaire de la ligne régulière (Bus n° 9).

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Stéphanie TERRASSE rappelle :

- Le festival SPRING, « Projet Fantômes », vendredi 23 mars, à 20 h 30, au Château de Trémauville,
- Une pièce théâtrale au Château d'Hautot-sur-Seine, 'La Fontaine dans tous ses états' avec la compagnie du théâtre 'A LA RENVERSE',
- La chasse aux œufs, le 01/04/2018, au Manoir de Marbeuf, à 10 h,
- La foire à tout, le 06/5,
- Une bourse aux jouets organisée par les parents d'élèves élus, le 15/4.

Lionel ROBILLARD informe que l'Association 'Voix sur Seine' propose de financer une intervention de Philippe CHANDOR, pour encadrer, pendant environ 1 heure, les élèves de CM2, pour la découverte du chant.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 0 h 30.